SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

Séance du samedi 3 février 1883.

La séance est ouverte à trois heures.

Projets d'intérêt local

Le Sénat adopte les projets d'intérêt local suivants :

1° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Aube à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires. — M. Munier, rapporteur;

2° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Ariège à contracter un emprunt pour la création d'une école normale d'institutrices. — M. Brugerolle, rapporteur;

3° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Marne à créer des ressources extraordinaires pour les travaux des chemins vicinaux de grande communication et des chemins vicinaux ordinaires. — M. Brugerolle, rapporteur;

4° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Manche à s'imposer extraordinairement pour l'entretien des chemins d'intérêt commun. — M. Brugerolle, rapporteur;

5° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Loire à contracter un emprunt pour l'agrandissement des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. — M. Munier, rapporteur;

6° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département des Landes à s'imposer extraordinairement pour les travaux des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. — M. le général marquis d'Andigné, rapporteur.

Indemnité de séjour aux membres du jury

Le Sénat prend en considération la proposition de loi de M. Bérenger, ayant pour objet d'allouer une indemnité de séjour aux membres du jury, tant en matière criminelle qu'en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.— M. Devaux, rapporteur.

Le projet de loi d'exception

M. DEVÈS, ministre de la justice, dépose le projet de loi d'exception.

M. LE ROYER, président du Sénat, répondant à certaines observations relatives à la discussion de ce projet, fait remarquer que le projet émanant de l'initiative du gouvernement, celui-ci seul peut demander la déclaration d'urgence. Celle-ci n'a pas été demandée. On peut donc renvoyer, au plus tôt, la nomination de la commission à lundi.

Plusieurs membres demandent qu'elle soit renvoyée à jeudi.

Après une épreuve douteuse, le Sénat a décidé qu'il se réunira lundi dans ses bureaux, pour nommer la commission.

Ensuite, il y aura séance publique.

La séance est levée

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

La loi de proscription devant le Sénat

Paris, 3 fév.

Plusieurs groupes du Sénat se sont réunis avant la séance pour examiner le projet relatif aux princes.

Le centre gauche après une longue discussion à laquelle ont participé MM. Léon Say, Bardoux Lefranc, s'est prononcé par 25 voix contre 5 contre le projet de la Chambre.

M. Bazille a fait observer la nécessité d'armer le gouvernement principalement en révisant de la loi sur la presse.

Cette opinion a rencontré plusieurs adhérents, mais aucune décision n'a été prise; cependant ce groupe serait disposé à accepter une transaction rendant la loi impersonnelle et générale.

L'union républicaine a décidé d'accepter les projets de la Chambre.

La majorité du groupe de la gauche républicaine parait favorable au projet Fabre.

Cependant, quelques membres seraient disposés à chercher un amendement à l'article premier et qui serait acceptable par le centre gauche.

La droite sénatoriale s'est réunie après la séance et a décidé de ne proposer aucun candidat comme commissaire, mais elle votera pour tous les candidats de la gauche qui sont hostiles au projet.

Les bureaux de la gauche se sont réunis après la séance.

Ils se sont occupés du choix des commissaires, mais ils ont tenu les noms secrets.

La loi de proscription et l'opinion publique

Paris, 3 février

Des rapports préfectoraux ont été demandés par dépêche télégraphique, hier soir, sur l'impression causée en province par le vote de la loi sur les prétendants.

Déjà certains préfets ont annoncé qu'il fallait s'attendre à quelques manifestations si la loi était votée par le Sénat.

Au Sénat

Paris, 3 fév.

Dans la réunion du centre gauche, M. Léon Say a repoussé les projets de la Chambre concernant les prétendants et toute loi d'exception.

Il admettrait une loi générale visant un cas comme celui du prince Napoléon, mais il repousse la loi actuelle.

M. Say admettrait l'expulsion après une condamnation subie et purgée.

MM. Bardoux et Feray ont parlé dans le même sens.

Le ministère de la marine

Paris, 3 fév.

L'amiral Thomasset a opposé un refus aux ouvertures tout à fait officieuses qui lui avaient été faites en vue de prendre le portefeuille de la marine.

Hier, M. de Mahy a insisté auprès de M. Charles Brun pour lui faire accepter ce portefeuille. M. Brun aurait aussi refusé.

Le ministère des affaires étrangères

Paris, 3 février.

Un journal du soir prétend que MM. Challemel Lacour, Spuller, Antonin Proust, Tissot, de Noailles, de Courcelles, et même M. des Michels ayant refusé le portefeuille des affaires étrangères, M. le président de la République aurait demandé à M. Emmanuel Arago, comme un service personnel, de consentir à s'en charger. On attendrait la réponse de M. Arago, dont l'acceptation serait certaine.

M. Grévy et le duc d'Aumale

Paris, 3 février.

Le *Journal du Loiret* assure qu'il est faux que M. le duc d'Aumale ait écrit aucune lettre à M. Grévy, relativement à la loi d'expulsion.

Que fera l'amiral Jauréguiberry ?

Paris, 3 février.

Il parait certain que M. l'amiral Jauréguiberry, l'ancien ministre de la marine, auquel le gouvernement n'a encore pu donner un successeur et qui s'est si fort honoré en repoussant toute mesure d'exception contre les princes, prendra la parole dans la discussion de la loi de proscription. M. Feray, l'honorable sénateur de Seine-et-Oise, fera également, à cette occasion, une importante et grave déclaration.

M. Duclerc

Paris, 3 fév.

Voici le bulletin de santé de M. Duclerc :

« L'alimentation ayant été bien tolérée, la convalescence est définitivement établie et parait devoir progresser d'une façon régulière; elle exigera encore l'isolement complet pendant plusieurs jours.

» Signé : DAMASCHINO. — POTAIN. »

Un incident à Montpellier

Paris, 3 fév.

Les journaux du soir annoncent que les députés de l'Hérault ont fait une démarche auprès du général Thibaudin au sujet d'une représentation théâtrale organisée jeudi à Montpellier par *le Cercle royaliste*, avec le concours de 200 soldats.

Les députés ont déclaré qu'ils étaient décidés à porter l'incident à la tribune si des mesures énergiques n'étaient pas prises pour empêcher le retour de pareilles manifestations.

Les journaux ajoutent que le conseil des ministres a entendu, dans la matinée, la lecture du rapport du préfet de l'Hérault sur cette manifestation.

Mouvement royaliste

Paris, 3 février.

On lit dans l'*Agence Havas* :

« Des avis de Venise signalent le passage nombreux de légitimistes français allant complimenter le comte de Chambord.

» Quelques autres personnages légitimistes marquants sont attendus à Goritz.

» Les journaux autrichiens annoncent que Don Carlos est venu à Goritz récemment conférer avec le comte de Chambord.

Le prince Napoléon

Paris, 3 février.

Le procureur de la République a renvoyé aujourd'hui au juge d'instruction les pièces de la procédure contre le prince Napoléon.

Le bruit s'accrédite que le juge d'instruction prendra une ordonnance de renvoi devant la Chambre des mises en accusation.

L'application officielle de la loi du 28 mars

La Roche-sur-Yon, 3 février.

M. Calvet, préfet de la Vendée, vient de suspendre de ses fonctions M. le vicomte Frottier de Bagneux, maire du Boupère, pour avoir manqué à ses devoir vis-à-vis du gouvernement dont il est l'agent pour l'exécution des lois.

M. de Bagneux, répondant à une demande d'explication de l'autorité supérieure sur la non application dans sa commune de la loi du 28 mars 1882 sur l'instruction primaire, avait déclaré dans une lettre adressée au sous-préfet de Fontenay-le-Comte « que l'autorité supérieure ne trouverait jamais en lui un auxiliaire pour l'application de la loi du 28 mars 1882, en ce qu'elle a d'attentatoire à la conscience, aux droits et à la liberté de ceux qui l'ont mis à la tête de la commune du Boupère. »

Annecy, 3 fév.

M. d'Anières de Sales, maire de Metz (Haute-Savoie), est suspendu de ses fonctions pendant deux mois « pour avoir enfreint les dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1882 en ne déclarant pas, avant la rentrée, l'école choisie par lui pour ses enfants, et en n'envoyant pas ceux-ci à l'école publique, après l'inscription d'office opérée en exécution de l'article 8 de la même loi. »

L'arrêté préfectoral ajoute dans ses considérants :

« Que, cité devant la commission scolaire pour s'expliquer au sujet de cette double infraction, M. d'Anières de Sales a répondu « n'avoir aucune raison à donner » et a protesté ensuite contre la loi « qui viole, a-t-il dit, toutes les libertés ; que l'autorité administrative ne saurait admettre de la part d'un maire l'exemple de l'insubordination aux lois du pays. »

La réunion des évêques français

Paris, 3 février

Dans les premiers jours du mois prochain aura lieu, à l'archevêché, une réunion des évêques des diocèses les plus voisins de Paris.

La convocation à cette réunion pourra être étendue à tous les prélats des autres diocèses qui désireraient y assister.

La tempête dans la Manche

Calais, 3 fév.

Une tempête dépassant en violence celle des jours précédents souffle depuis hier dans le détroit.

ÉTRANGER

S. M. Léopold II

Bruxelles, 3 févr.

Suivant des renseignements puisés à bonne source, le roi Léopold aurait souffert, depuis trois semaines, d'une inflammation d'intestins. Il aurait eu récemment une légère rechute, mais il serait aujourd'hui en pleine convalescence et garderait la chambre seulement par précaution.

L'empereur Guillaume

Londres, 3 fév.

Le *Daily News* a reçu de Berlin la dépêche suivante :

« L'empereur Guillaume est atteint d'une forte bronchite. Il devra garder la chambre pendant quelques jours. Son état inspire d'assez vives inquiétudes. »

Comment on écrit l'histoire

Rome, 3 février.

Plusieurs journaux italiens ont, parait il, annoncé, le 1er février, qu'ils venaient de recevoir de Paris des nouvelles d'une gravité extraordinaire. L'un d'eux, la *Gazette de Turin*, déclara que son « éminent correspondant lui télégraphiait que soixante-mille soldats insurgés marchaient sur la capitale pour rétablir la monarchie. »

Et la *Gazette de Turin* ajoutait : Pauvre France !

Une collision en mer

Londres, 3 fév.

Une collision a eu lieu la nuit dernière à Yorkmouth, entre le *Cemirisa* allant de Southampton à Jersey et un chasse-marée français qui a coulé aussitôt.

Le *Cemirisa* a pris aussitôt ses mesures pour sauver l'équipage et les naufragés.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

M. Grévy et ses ministres

Paris, 4 février.

M. Grévy a reçu hier le général Thibaudin. Il a fait prendre des nouvelles de MM. Duclerc et Fallières.

Un nouveau groupe parlementaire

Paris, 4 février.

On assure que les signataires de la déclaration lue jeudi par M. de La Forge, ont l'intention de former un nouveau groupe parlementaire.

La situation de la France jugée par le prince de Galles

Paris, 4 février.

Le *Figaro* dit que, dans une entrevue qu'il a eue à Cannes avec un homme politique, le prince de Galles a exprimé ses regrets de voir la France entrer dans un courant révolutionnaire.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Depuis un an, et surtout depuis quelques mois, la place du Havre est terriblement éprouvée par la dépréciation continue de plupart des articles d'importation, et spécialement des cafés.

Les importations françaises perdent jusqu'à 25 ou 30 0/0 de leur capital et l'on n'évalue pas à moins de *cent millions* depuis deux ans la perte qui résulte de la seule baisse du café.

Si la consommation de cette denrée pouvait s'élever en proportion de la diminution du prix, l'équilibre finirait par s'établir, au grand avantage de tout le monde, et le Trésor, comme les autres, y trouverait son compte.

Elle n'atteint pas, en France, un kilog. et demi par tête d'habitant, tandis qu'en Belgique, où les droits ne sont que de 7 francs 20, la consommation est de 4 kilog., et qu'elle s'élève jusqu'à huit en Hollande, où il n'existe aucun droit.

Il y a donc de la marge pour la consommation française. Malheureusement, son développement est entravé par des droits de douane exhorbitants. Le café paie 156 francs par 100 kilogrammes !

Il n'y a pas de pays en Europe soumis à une taxe aussi démesurée. *Elle dépasse 50 0/0 sur les cafés les plus chers.* — Elle est absolument scandaleuse quand elle est perçue sur les cafés qui alimentent surtout la consommation populaire.

Sans parler des marchandises avariées que des spéculateurs sans vergogne trouvent moyen d'y verser, le cours des cafés inférieurs de provenance brésilienne, qui entrent pour plus de trois quarts dans la consommation ouvrière, varie de 50 à 64 fr. les 100 kil. *Ici le droit dépasse 300 0/0 !*

Quand une ménagère achète une livre de café de 25 sous, elle paye donc 25 centimes, *5 sous pour la valeur de la marchandise*, 22 sous pour le profit des intermédiaires, et 58 centimes, *près de 16 sous à l'Etat.*

Qui est-ce qui se préoccupe d'un pareil état de choses? Les négociants qui perdent leur argent. Nos législateurs et gouvenants ? Ils ont bien autre martel en tête. Il est bien plus républicain d'expulser que de s'occuper d'améliorer l'alimentation des masses ouvrières, d'augmenter pour notre marine le fret qui lui fait défaut, et de sauvegarder notre commerce de la ruine qui le menace.

En attendant, le bon public paye, sans peut être se douter de l'énormité de la taxe qu'il acquitte; peut-être parviendrons-nous, en lui ouvrant les yeux, à secouer son inertie, et par suite, à mettre fin à la coupable indifférence de ceux qui nous gouvernent.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

BEAUX-ARTS. — Nos concitoyens (M. Mils surtout), liront avec plaisir les lignes suivantes, que nous détachons du *Progrès libéral*, de Toulouse. Elles confirment le jugement que nous avons porté nous-mêmes, au mois d'août dernier, sur le talent de M. Augustin Lefebvre :

« Les amateurs de bonne peinture s'arrêtent depuis quelques jours devant les vitrines du magasin de M. Chappe, rue de la Pomme, dans lesquelles se trouvent exposées deux toiles remarquables dues au pinceau d'un élève de l'Ecole des beaux-arts de Paris, M. Lefebvre.

» Ces toiles appartiennent à un amateur de peinture de notre ville qui a aussi à son actif des œuvres de talent et qui interprète la nature avec de grandes qualités.

» La première représente une tête d'étude, la seconde un paysage.

» La tête d'étude est peinte d'une façon magistrale. Le dessin en est correct. Il y a des oppositions de lumière bien comprises. Certaines parties sont éclairées avec beaucoup de vigueur. On pourrait certainement demander plus de transparence dans les ombres et plus de soin dans les contours. Mais nous ne voulons pas trop chicaner l'artiste, dont les coups d'essai sont presque des coups de maître.

» L'allure de la tête est bonne. Un petit débraillé étudié la caractérise et lui donne un ton original et personnel.

» Le paysage pourrait être intitulé : *Sous Bois.* C'est un coin de verdure bien traité et où l'air circule.

» De nombreux bouquets d'arbres sont plantés çà et là avec un grand sentiment de la nature et un art merveilleux.

» Il y a des éclaircies brillantes, de petits fonds lumineux qui se détachent et mettent un peu de jour sur les masses sombres, sur les taillis verdoyants.

» C'est une première couche lestement jetée, une ébauche poussée, mais on n'y sent pas moins le faire large et puissant d'un peintre doué d'une grande facilité de main. »

On sait que M. Augustin Lefebvre suit depuis plusieurs années, aux frais de la ville de Roubaix, les cours de peinture de l'Ecole des beaux-arts et qu'il a remporté au dernier concours un brillant succès. L'article que nous venons de reproduire et que l'on peut croire écrit avec impartialité, atteste que le talent de notre concitoyen s'est encore développé depuis la dernière exposition de peinture, à l'Hôtel des Pompiers.

UNE SÉANCE DE MAGNÉTISME. — Comme nous l'avons déjà dit, c'est aujourd'hui dimanche, à 7 heures du soir, que M. J. B. Glorieux l'aéronaute roubaisien, donnera une intéressante séance de magnétisme à l'Hippodrome.

Cette soirée aura une partie musicale qui sera donnée par la *Concordia* et quelques artistes choisis.

Les prix d'entrée sont fixés à 3 fr., 2 50, 2, 1 50, 1 et 50 centimes.

UN VOL. — La nuit dernière, des malfaiteurs, restés inconnus, se sont introduits dans un hangar de la rue Blanchemaille, appartenant à M. P. Dillies, entrepreneur à Tournai.

Les voleurs ont enlevé une quarantaine de planches.

UNE TRISTE AFFAIRE.—Un ouvrier rattacheur de Mouscron, nommé Jules Maes, âgé de 30 ans, a été arrêté pour attentats à la pudeur.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — Une maison de commission demande les fabricants du tissus élastique à côtes pour Jerseys et les fabricants de jacquettes Jerseys. S'adresser au *Courrier* n° 488. — MM. Levy frères, rue Maubeuge, 5, voir M. Jacques Lévy, qui part au Para avec collections de tissus et toutes sortes d'articles.—M. Hobstein, 66, rue de Bondy, a des ordres en articles tissus, lingerie, modes, etc. — MM. Caillet et Cie, 25, rue Hauteville, ont des ordres en tissus et lingerie. — MM. Castanou et Menendez, 68, faubourg Poissonnière; voir M. Gelies, qui a des articles en tissus et divers. — M. Chandier, 14, rue St-Marc, a un acheteur en nouveautés confections et divers articles fantaisies pour dames.

M. A. Carvailho, 39, rue de l'Echiquier, achète tissus légers et nouveauté fantaisie pour dames. — M. Soares-Bécas, 8 bis, rue Martel, achète tissus et divers fantaisie. — M Leroy, 42, rue de la Chaussée-d'Antin prendra commission jusqu'au 15 février prochain, de tissus mérinos et cachemire, écrus ou teints, conditions exceptionnelles de bon marché. — M. Guilbert, 17, rue Paul-Lelong, a un acheteur en tissus et divers fantaisies. — M. Robert, rue de l'Echiquier, 22, a un acheteur tissus, soieries, broderies et nouveautés diverses, pour été. — MM. Gagelin et Delafon, 29, Faubourg-Poissonnière, a une dame pour les tissus soieries et divers fantaisies nouveautés pour dames. — Mme Crouss, de Buenos-Ayres, achète lingerie et tissus, Hôtel de France et Champagne, rue Montmartre.

Un groupe d'ouvriers modeleurs, mécaniciens, tourneurs, forgerons et ébarbeurs invitent leurs collègues de Roubaix à se rendre à la réunion préparatoire qui aura lieu, le dimanche 4 février, à 4 heures précises, à l'estaminet du « Chapeau-Rouge », rue de l'Ommelet 154; afin de s'entendre pour la formation d'une caisse de secours mutuels, pour venir en aide à ceux que le malheur atteindrait.

Chambre syndicale des ouvriers en bâtiment de Roubaix. — Lundi 5 février, à 7 heures du soir, réunion mensuelle de tous les adhérents, au siège social, estaminet de la Ville-de-Strasbourg, rue Nain.

TOURCOING

GUERRE AUX POULES ET AUX LAPINS. — La nuit dernière un vol de quinze poules a été commis au préjudice de Rosalie Cattre, veuve Hock, ménagère, rue Wattrelos.

La même nuit, et dans le même quartier, on a volé cinq lapins appartenant à Charles Bonnel.

MARCQ-EN-BARŒUL.— *Un jeune imprudent.* — Hier, vers quatre heures de l'après midi, le jeune Vanhemm, âgé de huit ans et demi, se trouvait sur le pont du Risbau et examinait avec une certaine attention, le sieur Caloone, pontonnier qui, après le passage de plusieurs bateaux, refermait le pont.

Caloone, sur la rive opposée à celle où était le jeune Vanhemm, ne soupçonnait pas la présence de cet enfant, accomplissait tranquillement sa besogne.

Quelles ne furent pas sa surprise et sa terreur quand il entendit des cris déchirants partir de l'autre côté du pont ! Ces cris étaient poussés par le jeune Vanhemm, dont la tête était engagée entre le garde fou fixe du pont et le garde-fou mobile de la passerelle à l'usage du pontonnier.

Caloone, aidé de quelques voisins, parvint à dégager à temps ce jeune imprudent, qui heureusement en a été quitte pour une forte pression exercée sur l'artères carotide.

LILLE

POLICE DE LA PHARMACIE. — Ont été nommés inspecteurs de la pharmacie pour l'arrondissement de Lille, pour l'année 1883, les membres des conseils d'hygiène publique et de salubrité ci après désignés : MM. Garreau, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille ; Joire, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille ; Meurein, pharmacien, à Lille.

LA POLICE ET LES PLACARDS. — La police a fait arracher hier des affiches socialistes apposées rue des Débris Saint Etienne à quelques pas de nos bureaux de rédation.

Ces placards reproduisaient parait il, les passages les plus incendiaires des articles de quelques journaux socialistes.

D'autres placards apposés contre les murs de l'église Saint Maurice ont été également enlever par ordre de la police.

Il nous a été impossible de savoir ce que contenaient ces derniers.

VIVE LE ROI ! —Les manifestations royalistes se continuent nuitamment à Lille. Après la série des drapeaux blancs aux fleurs de lys d'or, voici que commence celle des inscriptions.

Hier matin, les murs étaient couverts de grands *Vive le Roi !* écrits à la craie on an fusain.

Il y en avait une telle quantité, que les agents de police estiment qu'il a fallu toute une bande organisée pour en écrire autant en une seule nuit.

UN ACCIDENT s'est produit hier soir, à la barrière du chemin de fer, à Saint-André lez-Lille. La voiture de M. M..., fabricant à Lille, a été complètement broyée par un train.

Heureusement, le conducteur a pu se sauver à temps.

ENCORE UN ACCIDENT AU CHEMIN DE FER.— Hier dans la soirée, le nommé Ménage, gardefrein à la Compagnie du chemin de fer du Nord, a été tamponné et tué sur le coup, dans une manœuvre de wagons de marchandises, à la gare de Fives.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 2 février 1883

COUPS ET INJURES. — Edouard Fournois n'est pas un méchant garçon, mais il a *la tête près du bonnet*. C'est ainsi que mécontent d'une juste observation que lui adressait dernièrement son chef M. Boitiau contre-maître chez M. Allard-Rousseaux de Roubaix, il lui administra deux soufflets retentissants en les assaisonnant de mots injurieux.

Le tribunal le condamne à 1 mois de prison et 25 fr. d'amende.

Défenseur Me Barbe.

Audience du 3 février.

TENTATIVE DE VOL. — Vandercruysse contre le jeune Debochère pour vol de diverses sommes.

6 mois de prison

Défenseur, Me Werquin fils.

VOL.—La jolie pipe d'écume de M. Delourme de Wasquehal a tenté Louis Danel. Jusqu'ici rien de mal. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'il succomba à la tentation... Il vola la pipe !

1 mois d'emprisonnement.

COUPS ET BLESSURES. — Duhau est chatouilleux quand il a bu. Il criait dernièrement à tue-tête dans un cabaret de Tourcoing : « En bas la République ! » Ce cri fut mal reçu par un des consommateurs qui lui lança à la figure l'épithète de fainéant. Notre homme saisissant alors la chaufferette pleine de cendres enflammées la lui envoya à la figure.

Le tribunal tout en reprochant au plaignant de s'être servi d'une épithète semblable à l'adresse du prévenu, condamne celui-ci à 1 mois de prison et 16 fr. d'amende.

Le service des réservistes et des territoriaux EN 1883

Bien que les dates des réunions des réservistes et des territoriaux n'aient pas encore été arrêtées, voici dans quelles conditions générales se fera leur appel en 1883 :

Au printemps, une partie des territoriaux des classes de 1870 et 1871 appartenant à l'infanterie, à l'artillerie, au génie et au train des équipages.

A l'automne, les réservistes des classes de 1874 et 1876, ainsi qu'une partie des territoriaux de la cavalerie.

Les classes actuellement astreintes au service militaire sont les suivantes, jusqu'au 30 juin prochain.

Réserve territoriale. — Classes de 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, la première devant être rayée des contrôles le 30 juin.

Armée territoriale. — Classes 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, la première passant dans la réserve territoriale le 30 juin.

Réserve active. — Classes de 1873, 1874, 1875, 1876, la première passant dans l'armée territoriale le 30 juin.

Armée active. — Classes 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, la première actuellement en disponibilité, passant dans la réserve active le 30 juin et devant être remplacée le 1er juillet par la classe de 1882, qui tire en ce moment au sort, et ne sera appelée qu'à la fin de l'année.

En Algérie, où il y a un recrutement spécial pour les indigènes naturalisés français, l'appel comprendra :

Au printemps, les territoriaux des classes de 1870, 1872 et 1874.

A l'automne, les réservistes des classes 1876, 1878, 1883.

NORD

LES GRANDES MANŒUVRES DE 1883. — Le 1er corps d'armée n'exécutera pas cette année de manœuvres générales comme l'année dernière. Il fera seulement des manœuvres de brigade d'une durée de quinze jours, aller et retour compris, au mois d'octobre prochain.

LES PROCHAINES ASSISES. — La Chambre des mises en accusation a renvoyé, jeudi dernier, devant les assises prochaines, quatre nouvelles affaires.

Delballe Jean, 41 ans, garçon boucher à Dunkerque, attentat sur sa fille.

Dhecq Noël, 40 ans; Painvain Fernand, 33 ans; Bastin Emile, 27 ans, les 2 premiers, conducteurs, le 3e, contrôleur de trains à la Cie du chemin de fer d'Anzin, tous trois demeurant à Vieux-Condé, vols qualifiés.

Léger Louis, 18 ans, manœuvre de maçon à Armentières; De Bœvere Alphonse, 16 ans, ouvrier de filature à Houplines, attentats à la pudeur sur une enfant de neuf ans, sourde et muette.

Desmedt Charles, journalier à Lille, attentat à la pudeur.

Une audience, croyons-nous, aura lieu encore avant la session des assises, qui commencera, nos lecteurs se le rappellent, le 12 de ce mois.

DOUAI. — On lit dans la *Gazette de Douai* :

« Le 9 décembre 1882, MM. André Cliquet, F. Pecqueur, A. Poncelet, Tréca-Proyart, G. Vandenbroeck et le baron A. de Warenghien, sollicitaient de l'autorité administrative l'autorisation d'organiser une loterie au profit des Ecoles libres récemment fondées à Douai.

» Après un silence de deux mois, l'administration s'est décidée à répondre, et M. le Sénateur Maire, par une lettre en date du 28 janvier dernier, informait nos honorables amis que l'autorisation qu'ils sollicitaient leur était refusée.

» Cet acte d'arbitraire causera à Douai une vive émotion ; on aura peine à comprendre qu'une autorisation accordée l'an dernier à MM. Fabre, Fontellaye et Desespringalle, soit refusée cette année à MM. André Cliquet, F. Pecqueur, A. Poncelet, Tréca-Proyart, G. Vandenbroeck et le baron A. de Warenghien.

» On se demandera comment M. le Sénateur-Maire de la ville de Douai et M. le Préfet du Nord ont assez mal renseigné M. le Ministre de l'Intérieur, pour qu'il ait cru devoir priver les deux mille élèves des Ecoles libres d'un avantage concédé l'an dernier aux élèves des Ecoles concurrentes, commettant ainsi au préjudice des premières ce que nous n'hésitons pas à appeler un véritable déni de justice. »

FRETIN. — Il s'en passe de belles dans les hameaux du Joncquoi et d'Huvet. On ne parle que d'ensorcellement, de sort jeté. On se défie l'un de l'autre, les ménages sont brouillés, enfin, tout est sens dessus dessous. Quelle est la cause de cette révolution ? On prétend que tout cela est le fait d'une cabaretière, âgée de soixante-quinze ans environ, qui s'est avisée de se faire batteuse de cartes, diseuse de bonne aventure.

Or, il parait que cette cabaretière qui en voulait à une de ses voisines, la femme R., disait à tous ses clients qu'il fallait se défier d'elle, qu'elle était capable de faire mourir des personnes, des animaux, et d'empêcher les jeunes enfants de marcher.

Cela dure depuis dix-huit mois, de sorte que plus personne ne parle à la femme R. On la considère comme une sorcière.

Deux autres femmes ont été victimes de ses calomnies, et l'une d'elles a perdu une grande partie de ses clients.

Aux jeunes gens, elle désigne les jeunes filles qu'ils épouseront; combien ils auront d'enfants; mais elle ajoute la plupart du temps que ces jeunes gens se marieront à contre-cœur.

Aux maris, elle dit que leurs femmes se dérangent, et plusieurs d'entre elles ont déjà ressenti les effets des insinuations de la vieille. On compte une demi-douzaine de ménages brouillés dans ces deux hameaux.

Les choses ont pris de telles proportions, qu'une plainte a été adressée au parquet. L'affaire s'instruit.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS. — La cause de l'incendie qui s'est déclaré hier à Calais, est maintenant connue.

Une domestique, âgée de 20 ans, en remplissant de pétrole une petite lampe, en a laissé couler sur son tablier, lequel s'est enflammé au contact d'une allumette. Cette fille, se voyant environnée de flammes, a dénoué son tablier, et l'a jeté par mégarde sur une certaine quantité d'essence, d'esprit, de bois et d'huile qui s'enflammèrent instantanément.

La domestique, affolée, courut immédiatement au second étage prévenir ses maîtres de ce qui arrivait, mais lorsqu'ils descendirent, le magasin donnant sur la rue n'était plus qu'un foyer.

Les pertes sont évaluées de 60 à 70,000 francs, couverte par les Compagnies d'assurances générales, le *Nord* et l'*Union*.

On a remarqué deux jeunes vicaires faisant la chaîne; mais, par contre, plus d'un jeune *crevé* s'est enfui pour l'éviter.

— On a volé soixante paires de chaussures, chez M. Davoise, cordonnier qui habite la maison contiguë à celle incendiée.

— La tempête d'hier soir, qui a soufflée du Sud-Ouest, a dépassé en violence celles de la semaine dernière; aussi les cheminées et les toits ont-ils été très endommagés. Elle parait un peu apaisée.

SAINT-OMER. — Dans l'incendie d'hier, les dégâts s'élèvent de 25 à 30 mille francs. Le sinistre a été causé par la cheminée, à l'école de dessin.

On a remarqué comme s'étant particulièrement *distingué*, M. l'abbé de La Marlière.

Les pompiers de la gare sont arrivés les premiers.

TENEUR. — En revenant d'Erin, Marquant, de Teneur, surpris par l'obscurité, glissa dans la Ternoise, et y trouva la mort non loin de la passerelle vulgairement appelée le *Nocq*. La Ternoise est profonde en cet endroit, et ses bords y sont perfides.

Ce fut la propre fille de la victime qui, le lendemain matin, ayant trouvé sur la rive la casquette de Marquant qu'elle reconnut, dirigea les recherches qui aboutirent à la découverte du cadavre de son malheureux père.

BOULOGNE. — *Deux bihourdises.* — Sous ce titre nous lisons dans la *Colonne*:

« M. Bihourd, notre préfet crocheteur, dont on se rappelle l'attitude piteuse et le visage cramoisi, alors qu'il fut cinglé et flagellé si vigoureusement devant notre tribunal par l'éloquent avocat des religieux expulsés, vient de prendre deux arrêtés par lesquels il frappe, de la peine de réprimande, une sœur institutrice au Portel pour avoir indûment donné congé à ses élèves le 26 décembre.

» De la révocation l'instituteur de Baincthun parce que au lieu d'enseigner le français, il faisait ou allait faire réciter le catéchisme. (C'est là le grand grief, celui indiqué en première ligne),

Parce qu'il a rudoyé un ou plusieurs enfants.

Parce qu'il a tenu des propos inconsidérés dans sa classe sous prétexte d'enseignement de la « morale »

Enseigner le catéchisme, parler de la morale religieuse, c'est violer la loi ! c'est tenir des propos inconsidérés ! Par contre, faire chanter la *Marseillaise* et apprendre les manuels Paul Bert, Compayré et autres *ejusdem farinæ*, c'est mériter des éloges de l'avancement ! Etes-vous bien sûrs M. Bibourd, et vous l'inspecteur primaire de Boulogne, qui signalez votre arrivée par ces actes d'intolérance, êtes-vous bien sûrs que dans certaines de vos écoles laïques communales, on n'enseigne plus de catéchisme et l'on ne fasse plus la prière ? Dites le donc bien haut si on ne le fait plus ! Mais vous garderez un silence prudent.

Vous punissez une Sœur qui a donné congé le 26 décembre à six élèves ; mais vous oubliez que les écoles laïques ont été fermées le jour de l'enterrement de Gambetta, et qu'elles le sont et le seront à propos de n'importe quelle fête laïque !

Allons M. l'Inspecteur, trop de zèle ! Trop de zèle ! Craignez de ne pas faire long feu chez nous !

AUDRUICK.—Les incendies continuent à désoler notre contrée. Dans la soirée de samedi dernier les flammes consumaient une partie des bâtiments de la ferme de Mme veuve Lianne, cultivatrice et meunière à Marck. La perte, qui comprend aussi des bestiaux et des récoltes, est importante.

Puis dans la nuit de dimanche à lundi le feu se déclarait à la ferme de Mme veuve Noël, à St-Omer-Cappel.

Toujours cause inconnue : nos campagnes sont terrorisées.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAMBRAI

Audience du 3 février

AFFAIRE DU CURÉ DE LIGNY

Le tribunal correctionnel de Cambrai a rendu aujourd'hui son jugement sur l'affaire de Ligny, dont les débats ont eu lieu samedi 27 janvier dernier.

Le tribunal a condamné à six jours de prison M. François Claisse, curé de Ligny, pour avoir, dit le jugement, le 25 novembre dernier, excité dans un sermon débité au prône, ses paroissiens à la résistance et à la désobéissance aux lois en vigueur.

Il est dit, en outre, dans les considérants, que les quinze témoins à décharge entendus à la requête de l'inculpé, n'avaient pas été assez affirmatifs dans leurs déclarations ; il leur avait semblé qu'ils n'avaient pas entendu les paroles coupables que les témoins du ministère public reprochaient au curé

Cependant une déposition beaucoup plus nette que les autres a été citée par M. le Président : c'est celle d'un conseiller municipal qui dépose à peu près en ces termes : « Je ne puis » au bout de six semaines, me rappeler le sermon de M. le curé de Ligny. Tout ce que je » sais, c'est qu'il nous a invités à ne pas nous » entretenir de question religieuse dans les cabarets, à aimer les protestants comme des » frères égarés.

» Je n'ai entendu aucun mot malsonnant qui » aurait été employé dans le cours du sermon. » Si M. le curé avait osé prononcer publiquement à la grand'messe les paroles séditieuses » qu'on lui prête, je serais allé le trouver immédiatement après l'office et lui aurais reproché » son acte inqualifiable. »

Le tribunal a jugé que le sermont écrit, reconnu par le brigadier de gendarmerie de Clary au moment de son enquête, lu, il y a 8 jours, par le défenseur du curé, n'avait aucune valeur, qu'il n'y avait pas lieu de l'examiner attendu qu'il n'était pas incriminé.

Il est probable que le dernier mot de cette affaire n'est pas dit.

Dans une affaire à peu près semblable, M. l'abbé Bourlet, curé de Ferrière la Grande, a été acquitté mercredi dernier par le tribunal d'Avesnes.

— On écrit de Ligny :

« Les pauvres de Ligny, avec leur gros bon sens, ont leur manière à eux de protester contre le curé. Le premier vendredi de chaque mois, c'est à environ 200 qu'ils vont chez les personnes riches demander un morceau de pain. Hier ils sont passés dédaigneusement à la porte d'Hennechart sans entrer. « Ça nous en est, disent ils, » qu'on veut du mal à M. le Curé. »

» Les pauvres de Ligny ne peuvent pardonner à Hennechart d'avoir fait un vide dans leurs rangs. La vieille mère de son domestique (ce pauvre garçon qu'on a tant poussé), n'a plus fait sa *tournée* comme les autres. Elle a dû se mettre au lit au début de toute l'affaire. Rien n'a jamais été capable de la consoler, et samedi dernier, le jour même du procès, à neuf heures du soir, elle mourait.

» Trois jours avant sa mort elle priait en grâce de s'éloigner de son lit, Constance Millot, l'instigatrice du complot ourdi contre M. le Curé. »

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 3 FÉVRIER. — Augustine Gellé, rue des Tuileries, cour Scotet, 9. — Marie Delerue, rue de la Fosse-aux-Chênes, 7 — Hélène Delannoy, rue d'Italie, 4. — Hermine Petit, rue de Beaurewaert, 70. — Juliette Masquelier, rue de la Guinguette, cour Tiberghien, 6. — Kléber Vanhoutte, rue d'Alma, fort Frasez, 111. — Julia Devos, rue de la Basse Masure, 50 — Jean Smet, rue du Fontenoy, cour Delhaye, 3. — Joséphine Descamps, rue de la Chapelle-Carrette, cour Agache, 2.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 3 FÉVRIER. — Adèle Demulder, 27 ans, ménagère, rue Coligny, fort Cavrois, 24. — Clémence Desmettre, 10 mois, rue de l'Hommelet, 26. — Lucie Vionne, 2 ans, rue de Bouvines, 3 — Auguste Wattiez, 8 mois, rue de Maufait, 22. — Salomé, présenté sans vie, rue des Champs, maisons Raux — Angélique Colin, 21 ans, journalière, Hotel-Dieu. — Marie Dillies, 33 ans, ourdisseur, Hôtel-Dieu.

MARIAGES du 3 — Joseph Charlet, 33 ans, liseur et Marie Deffontaine, 35 ans, tisserande.—Ernest Beeussaert, 22 ans, tisserand et Angélique Vergevien, 22 ans, repasseuse. — Julien Nuytens, 32 ans, fileur et Marie Morel, 24 ans, rattacheuse. — Jean Dewame, 19 ans, employé de commerce et Marie Roussel, 20 ans, soigneuse. — Constant Wallez, 22 ans, comptable et Mathilde Bouckaert, 20 ans, couturière. — Pierre Boduin, 25 ans, rentreur et Céline Delebarre, 21 ans, tisserande. — Louis Deffrasmes, 46 ans, ourdisseur et Amélie Henneuse, 36 ans, soigneuse. — Pierre Desutter, 25 ans, tisserand et Françoise Windey, 20 ans, tisserande.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 JANVIER AU 4 FÉVRIER. — Sophie Callens, Beck. — Arthémise Boudrez, rue de l'Enler. — Aline et Constant Nys, jumeaux, Sartel. — Marie Vercoutere, Hautes-Voies. — Arthur Catteau, Touquet. — Julien Vandriessche, Petit Tournay. — Angèle Debouvrie, Vieille-Place. — Georges Laebens, Vieille-Place. — Irma Prut, Cretinier.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 JANVIER AU 4 FÉVRIER. — Henri Demeulemeester, 1 mois, Beaulieu. — Sophie Boulanger, 74 ans 2 mois, sans profession Bas Chemin.

PUBLICATION DE MARIAGES DU 28 JANVIER. — Oscar Nys, 24 ans, tisserand et Elise Waymel, 20 ans, tisserande.

Etat-civil de Tourcoing.—NAISSANCES du 3 février. — Angèle Castelain, pont de Neuville — Ernest Lefebvre, rue Famelaert. — Henri Suin, ruelle Codron. —Hélène Dullo, aux Phalempins.—Germaine Tonnel, rue du Sentier.

DÉCÈS du 3 février. — Pierre Delhoute, 67 ans 9 mois, sans profession, chemin des Mottes. — Marie Formant, 9 mois, rue des Carliers. — Louis Gillis, 5 mois 7 jours, rue du Chêne-Houpline. — Albert Billard, 5 ans 6 mois, ruelle Pékin. — Albert Liagre, 1 an 8 mois, chemin des Mottes.

MARIAGES du 3. — Paul Flipo, 27 ans, employé de commerce et Marie Stragier, 22 ans, marchande. — Charles Lepers, 27 ans, lamier et Hortense Farent, 25 ans, soigneuse.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Thieffry-Dubuquoy**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Charles-Joseph Thieffry**, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 2 février 1883, dans sa 35e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 3 courant, à 8 heures; aux Vigiles, qui seront chantées le dimanche 4 dudit mois, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 5, à 9 heures 3/4, en l'église de Saint-Eloi (Blanc-Seau. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Presbytère, (près de l'église)

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré le lundi 19 mars, à 9 heures 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille **D'Halluin-Leleu**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Auguste-François-Joseph D'Halluin**, Marguillier de la paroisse de Saint-Sépulcre, décédé à Roubaix, le 31 janvier 1883, dans sa 67e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 4 février, à 8 heures; aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 5, à 10 heures, en l'église de Saint Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 145.

Les amis et connaissances de la famille **Lepers-Lepers**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Raymond-Florentin Lepers**, veuf de Dame **Julie-Adelaide Lepers**, décédé le 2 février 1883, dans sa 74e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 6 février, à 9 heures 1/2 en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vieille-Place.

Un Service Solennel sera chanté le mardi 20 février, à 11 heures, en l'église de Noyelles-sur-Sambre.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit du Mois, qui sera chanté le mardi 6 mars, à 9 heures, en l'église de Wattrelos.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 6 février 1883, à 8 heures, pour le repos de l'âme Monsieur **Bernard Provost**, époux de **Catherine Fluini**, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1882, à l'âge de 73 ans. — Les personnes qui, oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 février 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Désiré-Philippe Hermans**, époux de Dame **Véronique Flandrov**, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1882, à l'âge de 58 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 5 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Monsieur **Pierre-Joseph Goupil**, époux de Dame **Félicité Catteau**, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1882, à l'âge de 74 ans, et de Monsieur **Louis Julien Goupil**, son fils, décédé subitement à Roubaix, le 8 février 1882, dans sa quarante-quatrième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Henri-Charles-Joseph Duhamel**, époux de Dame **Celeste Ducatel**, décédé à Roubaix, le 2 février 1881, dans sa 51e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.